

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Marelle Daycare Inc.	Numéro de permis 2015886	Date d'inspection Le 12 juin 2024	
Nom de l'établissement Garderie la Marelle Daycare		Numéro de téléphone (506) 384-0707	
Adresse 1060 chemin Melanson Dieppe NB E1A 7P2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption.	24(1)(b)(v)	21 juin 2024	
Commentaires : 2 dossiers d'enfants sur 10 vérifiés ne contiennent pas une copie d'immunisation ou une copie d'une exemption. Une preuve ou exemption d'immunisation de l'enfant doit être au dossier avant l'admission. L'opératrice immédiatement place une copie d'immunisation à 1 de ces dossiers.			
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements.	47(1)	21 juin 2024	
Commentaires : 2 dossiers d'enfants sur 10 vérifiés ne contiennent pas une copie d'immunisation ou une copie d'une exemption. Une preuve ou exemption d'immunisation de l'enfant doit être au dossier avant l'admission. L'opératrice immédiatement place une copie d'immunisation à 1 de ces dossiers.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe les enfants jouer librement à l'intérieur, l'extérieur, la collation, le dîner et la sieste. Lavage des mains, chansons et bricolage furent aussi observés.</p> <p>Interaction positive entre les enfants et éducatrices sont observées.</p> <p>Le ratio est respecté pendant l'inspection de renouvellement.</p>
--

original signé par
Tina Richard Tardif

Le 12 juin 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Kim Chamberlain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 juin 2024

Date